

Université d'Orléans
Direction des affaires financières

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE FOURNITURES

Acquisition d'un centre de fraisage 3 axes

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Consultation n°

18FCS2026

SOMMAIRE

1.	OBJET DE LA PRESTATION	3
2.	CONTEXTE DES PRESTATIONS	3
3.	CONDITIONS DE RÉALISATION DES PRESTATIONS	3
4.	VÉRIFICATION DES PRESTATIONS.....	5
5.	DÉTAIL DES PRESTATIONS.....	5

Sélectionner le sommaire, appuyer sur la touche F9 (ou Fn+F9) pour mettre à jour la numérotation des pages.

1. OBJET DE LA PRESTATION

■ Objet de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Acquisition d'un centre de fraisage 3 axes.

■ Lieu d'exécution :

Le lieu d'exécution des prestations est : **Université d'Orléans, IUT de Bourges (18).**

■ Intervenants :

Les prestations sont réalisées pour le compte de l'acheteur **Université d'Orléans**, représenté par Éric BLOND Président de l'Université d'Orléans.

Adresse et coordonnées :

Château de la Source
Avenue du Parc Floral
Orléans Cedex 2
45067 BP 6749
Téléphone : 02.38.49.25.40
Courriel : daf.achats@univ-orleans.fr
Site internet : <http://www.univ-orleans.fr/>

■ Structure et forme du contrat

Les prestations du contrat ne font l'objet d'aucune décomposition.

La forme retenue pour l'exécution du contrat est **ordinaire**.

2. CONTEXTE DES PRESTATIONS

■ Contexte :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Acquisition d'un centre de fraisage 3 axes pour l'IUT de Bourges, composante de l'Université d'Orléans. Il s'agit de remplacer un centre de fraisage 3 axes acheté en 1997. Cette machine correspond à une utilisation pédagogique. Elle sera utilisée par les enseignants et étudiants dans le cadre du programme du BUT GMP.

Le marché a pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service d'un centre de fraisage, ainsi que la formation à l'utilisation de la machine.

■ Données relatives au lieu de réalisation des prestations :

Le lieu d'exécution des prestations est l'IUT de Bourges.

3. CONDITIONS DE RÉALISATION DES PRESTATIONS

■ Description de la machine :

- Centre de fraisage vertical CN 3 axes,
- Programmation G code

■ **Spécifications techniques :**

Chariots :

- Courses souhaitées :
 - suivant X : 500 mm
 - suivant Y : 500 mm
 - suivant Z : 500 mm
- Vitesses de déplacement souhaitées
 - Travail : 15m/min
 - Rapide : 20m/min
- Dimension souhaitée de la table : 600 x 400 mm

Broche :

- Puissance du moteur de broche : 15 KW
- Vitesse maximum de la broche : 8000 tr/min au minimum
- Cône SK40

Changeur automatique d'outils :

- 30 outils minimum

Commande numérique :

- SIEMENS ou HAAS, nos machines de fraisage sont équipées de ces marques d'armoires CN
- Liaison réseau
- Mémoire souhaitée 512 Mo ou plus

■ **Equipements :**

- Douchette manuelle de lavage de la zone d'usinage
- Palpeur pièce
- Palpeur pour jauge outil
- Un étau TRIAG ZSM200L50-OPM équipé de ses mors PAND94-34PRF-A1 avec sa plaque de fixation TRIAG OPBM4Q100R50 (nous sommes équipés de ce modèle d'étau et nous tenons à conserver cette interopérabilité)
- Lot de porte-outils
 - Porte outil pour fraise à tenons/SK 40 – D 22 : quantité 1
 - Porte outil Weldon/SK 40 - D6, 8, 10, 12, 16, 20, 25 : quantité 2 de chaque
 - Porte pince ER32/SK 40 : quantité 6
 - Porte pince ER20/SK 40 : quantité 6

■ **Prestations supplémentaires éventuelles :**

- Buse d'arrosage orientable à distance ou programmable, cette buse en plus des buses fixes, permet de pointer la buse de lubrification sur la pointe de l'outil
- Précâblage pour un 4ème axe

■ **Modalités de livraison :**

- Adresse de livraison : IUT de Bourges
Département GMP, Hall Technique
63, Avenue de Lattre de Tassigny
18000 Bourges.
- Instructions de livraison et d'installation :
- Livraison à l'IUT de Bourges
- Déchargement du camion, prévoir les engins nécessaires
- Mise en place au point d'installation dans nos locaux
- Branchements
- Démarrage
- Formation de 2 jours pour 2 à 4 personnes

-
- Le prestataire doit inclure dans son offre le transport, toutes les prestations et les équipements nécessaires à l'installation, au déchargement et mise en place du centre de fraisage dans le hall technique à l'emplacement prévu par l'IUT.
-
- Garantie et SAV :
-
- La garantie prévue dans l'offre doit être au minimum de 2 ans (24 mois).
-
- Le prestataire indique dans son offre les modalités de SAV disponibles pour le centre de fraisage.

4. VÉRIFICATION DES PRESTATIONS

■ Réception et contrôle des prestations :

Les prestations sont soumises à des vérifications quantitatives et qualitatives simples, destinées à constater qu'elles répondent aux stipulations du contrat dans les conditions prévues aux articles 27 et 28 du CCAG Fournitures courantes et services.

L'acheteur effectue ces vérifications lors de la livraison des fournitures. Si aucune décision n'est notifiée, ces fournitures sont réputées admises le jour de leur livraison.

Si la quantité livrée n'est pas conforme, l'acheteur peut décider de les accepter en l'état, mettre le titulaire en demeure de reprendre l'excédent ou de compléter la livraison dans le délai qu'il prescrit.

En cas de non-conformité entre la qualité livrée et le bon de livraison, le bon est rectifié et signé par les personnes en charge de la livraison pour le titulaire et de la vérification pour l'acheteur.

Si les fournitures ne sont pas conformes, elles sont refusées et doivent être remplacées immédiatement par le titulaire sur demande de l'acheteur. L'acheteur peut toutefois accepter les fournitures qui contiennent des défauts ou ne respectent pas toutes les prescriptions du cahier des charges, avec réfaction du prix.

A l'issue des opérations de vérification qualitative, l'acheteur prend une décision d'admission, d'ajournement, de réfaction ou de rejet dans les conditions prévues à l'article 30 du CCAG.